Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AMBASSADE DE FRANCE AU TOGO
SERVICE ECONOMIQUE TOGO-BENIN

Rédigée par Pierre-Henry LENFANT & Quentin ERNOULT
Ref note SE Actualité économique Togo juin 2018

Tel +228 22 23 46 80 - 22 23 46 73

Juin 2018

NOTE

Objet : Actualité économique du Togo – juin 2018

Visite d'une délégation chinoise d'Eximbank

Une délégation de l'Eximbank of China, conduite par son vice-président, M. Sun Ping, a séjourné à Lomé les 7 et 8 juin dernier. L'institution a financé au Togo plusieurs ouvrages à des taux concessionnels, dont la construction de l'aérogare de Lomé et le déploiement de la fibre dans le cadre du projet e-gouvernement. De nouveaux financements concessionnels sont en vue.

Togo- les stations TOTAL offrent un service de restauration rapide

1ère enseigne de distribution d'essence au Togo, TOTAL s'est associé avec la chaîne française « La Croissanterie» et l'enseigne ivoirienne « Tweat », spécialisée dans le poulet, pour offrir un rayon restauration rapide dans quelques une de ses stations en centre-ville.

Bilan mitigé de la campagne coton 2017/2018

En raison de conditions météorologiques défavorables, la campagne 2017/18 a donné une récolte de coton-graine de 117.000 T, alors que l'objectif en début de campagne était fixé à 130.000 T. Elle n'enregistre qu'une progression de 8% sur la campagne précédente, malgré une hausse de 20 FCFA du prix payé au producteur sur 2016, Le paiement net perçu par les cotonculteurs représente plus de 17,5 Mds FCFA ; le coton représente 40% des recettes d'exportations du Togo.

Le Togo table sur 140 000 tonnes pour la nouvelle campagne coton 2018/19

Pour la campagne cotonnière 2018-2019, le Togo vise une production record de 140 000 tonnes sur la base de 180 000 ha emblavés (soit un rendement inférieur à 800 Kg/ha). Le prix versé aux cotonculteurs pour le kilo du coton-graine baissera à 250 FCFA contre 260 FCFA l'an dernier. Par compensation, l'Etat a accordé une subvention globale de 3 Mds FCFA pour baisser les prix de cession des différents intrants, couvrant un volume de 36.700 T d'engrais NPK et d'urée sur une population de 244.000 agriculteurs (coton et maïs, riz, sorgho). Le prix moyen de vente d'un sac de 50 kg d'engrais subventionné est ainsi de 9000 FCFA contre 13.000 FCFA hors subvention. L'Etat maintient son objectif d'atteindre 200 000 tonnes de coton-graine d'ici 2022, avec 95% de qualité de premier choix et un rendement moyen au champ de 1600 kg/ha, pour une population de plus de 200 000 producteurs.

Fin des travaux de construction du nouveau parlement par l'entreprise chinoise Jiangsu Nantong N°3 Construction Group (CNTC)

Le président de l'assemblée nationale a officiellement reçu le nouveau bâtiment du parlement togolais. Le chantier a été exécuté par l'entreprise CNTC et financé par un prêt de l'Eximbank China de 12 Mds FCFA (18,3 MEUR) signé le 11 décembre 2015. Le chantier avait démarré le 20 juillet 2016.

Révision et adoption de nouveaux codes : foncier et douanes

Le nouveau code foncier et domanial mettant à jour celui vieux de 1974 a été adopté par le parlement le 5 juin 2018. Il pose les bases pour la modernisation d'un cadre institutionnel de gestion foncière, dont les litiges fonciers représentent en moyenne 70% des affaires devant la justice. Il statue entre autres sur les problèmes de double immatriculation d'une même propriété, la construction en zone inondable et les contentieux liés au bradage de terres rurales.
Le code des douanes révisant la version de 2014 a quant à lui été adopté par l'Assemblée le 12 juin 2018. Il prévoit notamment des dispositions renforçant le droit des usagers et celui des partenaires de l'administration des douanes. Il s'inscrit plus globalement dans l'objectif d'accroissement des recettes douanières qui sont en recul depuis 2016.

Décaissement de la 3ème tranche du programme FMI

Après réalisation de la 2nde revue liée à la Facilite Elargie de Crédit (FEC) lors d'une mission séjournant à Lomé du 27 mars au 10 avril 2018, le conseil d'administration du FMI a validé la revue le 15 juin dernier, en décaissant la 3ème tranche de la FEC d'une valeur de 35,5 MUSD. Dans son communiqué les services du fonds ont souligné les performances « globalement satisfaisantes » du gouvernement vis-à-vis du respect des critères et repères structurels mais expriment leur inquiétude quant à l'impact de la morosité socio-politique sur la sphère économique. Des efforts supplémentaires doivent également être déployés sur le dossier de fusion des deux banques publiques sous-capitalisées, afin de restaurer dans les meilleurs délais la stabilité financière du pays.

Adoption de la loi modificative sur le BIC

L'Assemblée Nationale a adopté vendredi 22 juin 2018 la loi portant modification de la loi uniforme de mars 2016 en matière de règlementation des bureaux d'informations sur le crédit (BIC). Dorénavant, les institutions de la place peuvent échanger avec le BIC des données clients datant d'avant l'entrée en vigueur de la loi, permettant ainsi à la structure d'étoffer sensiblement sa base de données. Pour mémoire le BIC est un outil d'aide à la décision à destination des établissements de crédit pour l'analyse, l'évaluation et la gestion des risques. Les effets vertueux sont nombreux, notamment l'amélioration de la qualité de portefeuille et un éventuel accroissement de l'encours de crédits alloués à l'économie, qui est en recul sur la période 2016-2017 (-2,9%).

THE MORINGA PARTNERSHIP désormais présent au Togo sur le marché du jus d'ananas bio

L'entreprise togolaise JUS DELICE a décroché un financement du fonds d'investissement dédié à l'agroforesterie THE MORINGA PARTNERSHIP pour la transformation locale d'ananas bio, dont le jus de « qualité premium » sera exclusivement exporté vers l'Europe. La prise de participation du fonds, initié par l'Office National des Forêts (ONF, français) et Edmond de ROTHSCHILD, se monte à 2,6 MEUR sur un investissement total de 3,1 MEUR. L'usine de transformation se construit aux abords de la ville de Tsévié (30 km de Lomé) et l'approvisionnement en matière première sera assuré par le principal exportateur de produits bio LABEL D'OR, dont l'actionnariat est le même que celui de JUS DELICE.